



CDEN du 26 novembre 2013 Déclaration FSU

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, Monsieur le DASEN, Monsieur le Préfet.

Sur le bilan de cette rentrée 2013, dans le premier degré.

La FSU souhaite attirer l'attention du CDEN sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme est largement contestée, sur l'ensemble du territoire. La précipitation, le manque de concertation, le carcan horaire proposé, l'accroissement des inégalités territoriales par manque de moyens, l'inadaptation de la réforme à l'école maternelle en sont les principales causes.

En Saône et Loire, le passage des 32 communes à la semaine de 4 jours ½ donne des résultats fortement contrastés. Ainsi, dans les quelques écoles où, selon les enseignants, le passage aux nouveaux rythmes s'est apparemment bien déroulé, la FSU a constaté que :

- D'abord, l'avis des enseignants a été respecté à la lettre par la commune, notamment sur l'organisation du temps scolaire, et sur le respect de l'espace de travail (autrement dit, pas d'utilisation de la classe ou de matériel exclusivement pédagogique);
- Il y a eu des exigences fortes sur le périscolaire : qualité des interventions, formation des intervenants, pas d'assouplissement du taux d'encadrement, effectifs restreints et gratuité des activités jusqu'à 16h30.
- Les communes jouissent de conditions matérielles idéales (infrastructures en nombre suffisant, mais aussi proximité entre l'école et les lieux du périscolaire pour éviter les déplacements trop longs).

Ce sont à ces conditions que les enseignants concernés ont fait le constat du bénéfice sur les enfants de la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été proposée par Mr Peillon.

Dans les écoles où certaines de ces conditions ne sont pas réunies, la majorité, le constat est tout autre. Les collègues concernés ont témoigné à la FSU les dysfonctionnements suivants:

- fatigue accrue des élèves, tout particulièrement des élèves de maternelle (*élèves réveillés en pleine sieste pour se rendre au périscolaire*)
- taux d'encadrement inquiétants (jusqu'à un adulte pour 23 enfants...)
- perte importante de repères pour les élèves, due tout d'abord à la multiplicité des adultes référents, mais également aux règles au sein de l'espace école qui changent drastiquement selon si l'on a en face des enseignants ou des intervenants du périscolaire
- Par manque de formation et d'expérience de certains intervenants, des situations inédites et préoccupantes se multiplient sur le temps périscolaire :
 - ✓ Des activités parfois totalement inadaptées au public
 - ✓ Confusion entre périscolaire et contenus scolaires (*par exemple, dans le cadre d'une activité « autour de la nature » des évaluations de sciences ont été faites passer aux élèves par l'intervenant*)
- Plus inquiétant, la FSU constate, dans plusieurs cas, le transfert des interventions des éducateurs sportifs et culturels communaux vers le périscolaire : autrement dit, dans ces cas précis, les activités qui étaient gratuites sur le temps de classe à l'adresse de tous les enfants sont devenues des activités payantes, réservées aux enfants volontaires et dont les parents acceptent de payer pour cela.

Ce glissement du « scolaire pour tous » vers le « périscolaire pour certains » renforce les inégalités d'accès à l'offre éducative. Une erreur manifeste, alors qu'il n'y a plus de doute possible sur une corrélation forte entre milieu social et échec scolaire.

Concernant les conditions de travail des enseignants, on pouvait attendre d'une réforme qui engage les enseignants à se rendre un jour de plus sur leur lieu de travail qu'elle soit un mieux pour les conditions de travail des professeurs des écoles, ou, à minima, qu'elle ne nuise pas à ces conditions.

La FSU a constaté les points suivants :

- Des directeurs sont obligés d'intervenir (hors de leur temps de service) pour ramener l'ordre quand les animations périscolaires tournent mal ;
- nous observons d'inévitables réquisitions de classes pour palier aux besoins énormes du périscolaire. Cela entraîne des problèmes de rangement, de respect du matériel éducatif, et, plus inquiétant, des règles de vie au sein de l'école;
- Concernant le temps de service des enseignants, ce décret, dans les faits, indexe les horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur l'organisation communale du périscolaire. Assujettir le temps de service des enseignants à la volonté des communes est inédit, et tout simplement inacceptable.
D'ailleurs, pour ce qui est des APC, nous rappelons qu'il s'agit d'un reliquat de l'Aide Personnalisée créée sous la mandature précédente qui a permis de justifier la suppression des postes d'enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire, les enseignants des RASED. L'Aide Personnalisée, rebaptisée APC, présente ce paradoxe d'allonger la journée des élèves face à enseignant alors que, en pleine réforme des rythmes scolaires, cette journée est sensée se raccourcir. Ces APC, qui ne sont donc pas dans l'intérêt des élèves, et qui allongent la journée de travail des enseignants qui sont à plus de 44h de travail par semaine (enquête du ministère), doivent purement et simplement être supprimées.
- Enfin, nombreux enseignants observent une dégradation manifeste de leurs relations avec les élus de leur commune d'exercice, faute de consensus autour d'une réforme qui, parce qu'elle est bricolée, ne peut susciter l'adhésion de la communauté éducative.

In fine, l'analyse de la FSU pourrait se résumer en une phrase :

La réussite de la réforme des rythmes scolaires de Mr Peillon dépend, dans chaque commune, de conditions relationnelles sans faille entre élus et enseignants, et de conditions logistiques et financières optimales. Si ces conditions ne sont pas réunies, cette réforme n'est pas applicable. La généraliser à toutes les écoles du territoire à la rentrée 2014, suscite notre vive inquiétude.

- Pour la FSU, le cadre du décret doit être clairement abandonné. En mettant son application à la charge des communes, il reproduit et démultiplie les inégalités qui existent déjà entre les écoles et les budgets communaux pour les fournitures, inégalités que la FSU a combattues depuis sa création.
- Une organisation de la semaine doit être possible en dehors du carcan des 9 demi-journées.
- Le Conseil d'école doit être le seul lieu de décision reconnu de toute nouvelle organisation des temps scolaires de l'enfant
- La situation de l'école maternelle doit être reconsidérée de toute urgence.
- Enfin, le périscolaire, s'il ne doit pas être gratuit et de qualité, ne saurait être un pilier de cette réforme. Pour des raisons évidentes de coûts de mise en place de la réforme des rythmes, la tentation est grande de voir les communes retirer du temps scolaire des activités pour tous, de qualité et gratuites, au profit d'une minorité qui paiera ces activités sur le temps périscolaire.

En l'état, la FSU exige l'abrogation du décret, et sa réécriture. Pour atteindre cet objectif, la FSU sera en grève le jeudi 5 décembre.

Mâcon,
le 26 novembre 2013